de l'Année Sainte une sainte année, sanctifiante pour les âmes confiées à nos soins, parce qu'elle aura été d'abord sanctifiée par nos prières, nos sacrifices, notre vie intérieure gardée et développée coûte que coûte. Pour nous y aider, Monseigneur attire sur nous les grâces divines en nous donnant paternellement sa bénédiction.

* *

Ce même jour, dans l'après-midi, Monseigneur a reçu également les Frères des écoles chrétiennes et les communautés religieuses de femmes, qui venaient lui présenter leurs souhaits très respectueux. Son Excellence a remercié et béni les uns et les autres et leur a donné ses consignes pour la nouvelle année.

Ordo et Calendrier liturgique 1950

Si aucune aggravation des restrictions d'électricité ne vient arrêter les travaux de notre imprimerie, l'Ordo et le Calendrier liturgique

paraîtront à la date du 31 décembre 1949.

Pour nous permettre d'assurer rapidement les commandes, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir adresser immédiatement aux Editions de l'Ouest, 20, boulevard Foch, à Angers, ou à son C. C. P. Nantes 104-30, vos commandes d'Ordos et de Calendriers liturgiques.

Les prix pour cette année sont les suivants :

Ordo	300))
Franco à réception	330	
Calendrier liturgique	16	
Franco à réception	22))

Il ne sera tenu compte que des commandes accompagnées de leur montant.

MM. les Curés trouveront dans l'Ordo 1950 des bordereaux sur papier bleu, qui les aideront à régler leurs comptes avec le Secrétariat de l'Evêché.

Abonnements à la « Semaine Religieuse » pour 1950

Prix de l'abonnement :

380 francs pour le département de Maine-et-Loire, et les départements limitrophes.

450 francs pour les autres départements.

550 francs pour l'étranger.

Pour éviter les frais de recouvrement nous prions nos lecteurs de verser immédiatement le montant de cet abonnement soit à la Librairie des Editions de l'Ouest, 20, boulevard Foch, à Angers, en rapportant une de leurs dernières bandes, soit à notre compte chèque postal Nantes 754-80, en ayant soin de coller une de leurs dernières bandes au verso du chèque postal dans la partie réservée à la correspondance, ceci afin d'éviter toute erreur de nom et d'adresse.

Nous joignons un mandat à cet effet; le talon servira de reçu. Il ne doit être viré à ce compte que les sommes concernant la Semaine religieuse, abonnements, annonces, etc..., à l'exclusion des commandes d'Ordos ou de Calendriers liturgiques.